



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 13082

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accès des étudiants à la culture et aux nouvelles technologies. De trop nombreux jeunes étudiants français éprouvent des difficultés à financer leurs besoins culturels et leurs équipements informatiques. Les études supérieures et universitaires sont le gage d'une formation indispensable pour une intégration réussie dans la vie active. Cependant le coût des équipements informatiques et des services culturels peut constituer un obstacle à l'accès de ces services pour un nombre important d'étudiants. Il lui demande si le Gouvernement serait favorable à la mise en place de dispositifs spécifiques, venant en complément des initiatives locales, afin de faciliter l'intégration des étudiants en leur facilitant l'accès à la culture et aux nouvelles technologies.

Texte de la réponse

Le développement des technologies numériques connaît une très forte accélération depuis quelques années, elles deviennent un élément essentiel pour la diffusion du savoir, pour l'éducation et la culture. C'est pourquoi le Gouvernement et les institutions d'enseignement du supérieur ont pris des mesures pour faciliter l'équipement, la formation des étudiants et le développement des infrastructures et des services au sein des établissements afin de permettre un large accès aux ressources numériques, logicielles, éditoriales et culturelles. L'opération « Microportable étudiant » (MIPE), lancée en septembre 2004 pilotée par la délégation aux usages de l'internet (DUI) et par la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE), a un double objectif : permettre aux étudiants d'acquérir des matériels à des tarifs spécifiques (1 EUR par jour) et, par des mesures incitatives, accélérer le développement des infrastructures et des services dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette opération a été reconduite pour la quatrième fois à cette rentrée universitaire 2007-2008. Les résultats sont déjà significatifs : aujourd'hui plus de 85 % des étudiants accèdent à un ordinateur et à internet et 50 % possèdent un microportable (ils étaient 8 % en juin 2003) ; 8 000 bornes d'accès sans fil ont été déployées et 1 million d'accès au « bureau virtuel » créés. Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la pédagogie sera favorisée. Les étudiants seront ainsi plus largement formés à ces technologies avec la mise en place systématique du C2i (certificat informatique et internet) dans les cursus. Ainsi les technologies numériques prendront une place de plus en plus grande dans les universités et sera un gage de réussite pour les étudiants aussi bien pour la préparation de leur diplôme que pour leur insertion professionnelle future.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13082

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7943

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3288